

Trophée Mosellan de Cyclo-cross

Saison 2008.

Le comité départemental de cyclisme de la Moselle, avec les clubs mosellans du CS Thionville, du CS Coincy, du CC Sarrebourg, du CSC Yutz en collaboration avec la commission régionale de cyclo-cross, organise en 2008 la 1^{ère} édition du Trophée Mosellan de cyclo-cross .

Ce trophée a pour but d'assurer la promotion et le développement du cyclo-cross dans le département de la moselle.

Article 1 : Le Trophée Mosellan de cyclo-cross 2008 se dispute sur 4 manches, à savoir :

- 26 octobre 2008 à Yutz organisation CSC Yutz
- 16 novembre 2008 à Volkrange : organisation CS Thionville
- 21 décembre à Metz : organisation CS Coincy
- 28 décembre à Abreschviller : organisation CC Sarrebourg.

Article 2 : un classement général individuel par catégorie et un classement général par club seront établi à l'issue de ces épreuves.

Article 3 : ce trophée est ouvert aux licenciés des autres départements, mais aussi aux autres pays.

Article 4 : les engagements sont adressés par les clubs aux organisateurs et sont soumis aux droits en vigueur.

Article 5 : le Trophée Mosellan de cyclo-cross est ouvert aux catégories suivantes :

Dames : cadettes – Juniors – Séniors

Hommes : cadets – juniors – Séniors

Article 6 : 4 manches sont organisées.

Pour le classement général individuel, les coureurs marqueront des points à chacune des manches comme suit :

<i>1^{er}</i>	<i>20 points</i>	<i>6</i>	<i>15 pts</i>	<i>11</i>	<i>10 pts</i>	<i>16</i>	<i>5 pts</i>
<i>2^{ème}</i>	<i>19 points</i>	<i>7</i>	<i>14 pts</i>	<i>12</i>	<i>9 pts</i>	<i>17</i>	<i>4 pts</i>
<i>3</i>	<i>18 points</i>	<i>8</i>	<i>13 pts</i>	<i>13</i>	<i>8 pts</i>	<i>18</i>	<i>3 pts</i>
<i>4</i>	<i>17 points</i>	<i>9</i>	<i>12 pts</i>	<i>14</i>	<i>7 pts</i>	<i>19</i>	<i>2 pts</i>
<i>5</i>	<i>16 points</i>	<i>10</i>	<i>11 pts</i>	<i>15</i>	<i>6 pts</i>	<i>20</i>	<i>1 pt</i>

Le classement s'établira par addition des points. Le vainqueur sera celui qui cumulera le plus de points. Pour figurer au classement général, un coureur doit participer à au moins 2 épreuves.

Article 8 : pour le classement général par équipe, seules les équipes présentant au départ un minimum d'un coureur dans chaque épreuve par catégorie seront susceptibles de participer à la répartition des points en fonction du classement des coureurs. Les points sont répartis en fonction des résultats obtenus dans chaque manche :

<i>1^{er}</i>	<i>20 points</i>	<i>6</i>	<i>15 pts</i>	<i>11</i>	<i>10 pts</i>	<i>16</i>	<i>5 pts</i>
<i>2^{ème}</i>	<i>19 points</i>	<i>7</i>	<i>14 pts</i>	<i>12</i>	<i>9 pts</i>	<i>17</i>	<i>4 pts</i>
<i>3</i>	<i>18 points</i>	<i>8</i>	<i>13 pts</i>	<i>13</i>	<i>8 pts</i>	<i>18</i>	<i>3 pts</i>
<i>4</i>	<i>17 points</i>	<i>9</i>	<i>12 pts</i>	<i>14</i>	<i>7 pts</i>	<i>19</i>	<i>2 pts</i>
<i>5</i>	<i>16 points</i>	<i>10</i>	<i>11 pts</i>	<i>15</i>	<i>6 pts</i>	<i>20</i>	<i>1 pt</i>

Article 9 : pour le classement général par équipe, le classement de l'équipe se fera par addition des points obtenus par le meilleur coureur de l'équipe dans chaque manche.

Le coureur pouvant être indifféremment une femme ou un homme..

Article 10 : le financement des grilles de prix du classement général individuel et du classement général par équipe est à la charge du comité départemental. La dotation globale s'élève à 1500€

Article 11 : les fleurs et autres récompenses ou indemnités de déplacement sont à la charge des organisateurs.

Article 12 : les 3 premiers clubs seront récompensés au classement général par équipe, cinq classements individuels récompenseront les catégories suivantes :

1^{er} équipe : 109,00 €
2^{ème} équipe : 80,00 €
3^{ème} équipe : 64,00 €

➤ **Dames :**

Cadettes : 49,00 € ; 43,00 € ; 37,00 € ; 30,00 € ; 21,00 €
17 ans et + ; 60,00 € ; 46,00 € ; 37,00 € ; 30,00 € ; 24,00 €

➤ **Hommes :**

Cadets : 49,00 € ; 43,00 € ; 37,00 € ; 30,00 € ; 21,00 €
les 5 premiers seront récompensés au classement général individuel.

Juniors : 60,00 € ; 46,00 € ; 37,00 € ; 30,00 € ; 24,00 € ; 21,00 € ; 17,00 € ; 14,00 € ; 9,00 € ; 6,00 €
les 10 premiers seront récompensés au classement général individuel.

Séniors : 109,00 € ; 80,00 € ; 64,00 € ; 53,00 € ; 43,00 € ; 37,00 € ; 29,00 € ; 24,00 € ; 16,00 € ; 11,00 € ;
9,00 € ; 8,00 € ; 8,00 € ; 8,00 € ; 7,00 €
les 15 premiers seront récompensés au classement général individuel.

Article 13 : le jury des commissaires se compose d'un Président du jury et de 2 commissaires titulaires.

Article 14 : tous les résultats, ainsi qu'une copie de la liste d'émargement devront être communiqués par le président du jury au comité de Moselle de cyclisme au plus tard le lundi soir suivant la manche disputée.

Coordonnées : André WILMOUTH Tél : 06 30 39 57 74 / 06 07 01 71 79
Email : andre.wilmouth@laposte.net
Fax : 03 87 85 58 54